FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RBS Wash Solution

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : RBS Wash Solution
Code du produit : Non applicable

Type de produit : Liquide.

Autres moyens : Aucune.

d'identification

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Non disponible.

Domaine d'application: Applications professionnelles.

Utilisations identifiées					
Détergent.					
Utilisations non recommandées	Raison				
Ce produit n'est pas destiné à être utilisé chez l'homme ou les animaux.	-				

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bruker Spatial Biology, Inc. 4340 Duncan Avenue, Suite 220 Saint Louis, Missouri 63110

États-Unis

Adresse email de la personne responsable

pour cette FDS

: Info.canopy@bruker.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur

Numéro de téléphone : +1 866-963-4342 (US) ou +49 6221-1873170 (EMEA/HDL) | 24/7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Date d'édition/Date de révision: 25/09/2025Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 11/21antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Composants de toxicité inconnue

: 34.6 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue

14.8 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée inconnue

34.6 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Mentions de danger

Danger

: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des veux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection: > 8 heures (temps avant transpercement) : Recommandé : caoutchouc nitrile. épaisseur: 0.11 mm.. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

: P391 - Recueillir le produit répandu.

P304 + P310 - EN CAS D'INHALATION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage

: hypochlorite de sodium

supplémentaires

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

: Non applicable.

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

: Non applicable.

Date d'édition/Date de révision 2/21 : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Le produit répond aux critères de propriétés perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.

: Non.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Provoque des brûlures du tube digestif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
pyrophosphate de tétrapotassium	CE: 230-785-7 CAS: 7320-34-5	≥10 - ≤25	Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
Alcools en C12-16 éthoxylés	CE: 500-221-7 CAS: 68551-12-2	≤10	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	M [aigu] = 1	[1]
hypochlorite de sodium	CE: 231-668-3 CAS: 7681-52-9 Indice: 017-011-00-1	<5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH031	M [aigu] = 10 M [chronique] = 1 EUH031: C ≥ 5%	[1]
hydroxyde de sodium	CE: 215-185-5 CAS: 1310-73-2 Indice: 011-002-00-6	<1	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	Skin Corr. 1A, H314: $C \ge 5\%$ Skin Corr. 1B, H314: $2\% \le C < 5\%$ Skin Irrit. 2, H315: $0.5\% \le C < 2\%$ Eye Dam. 1, H318: $C \ge 2\%$ Eye Irrit. 2, H319: $0.5\% \le C < 2\%$	[1] [2]

Date d'édition/Date de révision: 25/09/2025Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 13/21antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants						
	Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.					

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

: 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 4/21 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de phosphore composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

 Date d'édition/Date de révision
 : 25/09/2025
 Date de la précédente édition
 : Aucune validation
 Version
 : 1
 5/21

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Informations complémentaires : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéguat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement. consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6/21 : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver le récipient bien fermé et stocker à la température recommandée. Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	
E1	100 tonnes	200 tonnes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible. Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

Date d'édition/Date de révision 7/21 : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
	Ministère du travail (France, 6/2024) VME 8 heures: 2 mg/m³. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

Indices d'exposition biologique

Aucun connu.

Procédures de surveillance recommandées Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail -Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

DNEL/DMEL		
Nom du produit/composant pyrophosphate de tétrapotassium	Résultat DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 4.35 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 17.63 mg/m³	Effets: Systémique
hypochlorite de sodium	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale 0.26 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 1.55 mg/m³	Effets: Local
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 1.55 mg/m³	Effets: Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 1.55 mg/m³	Effets: Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 1.55 mg/m³	Effets: Systémique

terme - Inhalation

Date d'édition/Date de révision: 25/09/2025Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 18/21antérieure

DNEL - Population générale - Court Effets: Local

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

3.1 mg/m³

DNEL - Population générale - Court Effets: Systémique

terme - Inhalation

3.1 mg/m³

DNEL - Opérateurs - Court terme -Effets: Local

Inhalation 3.1 mg/m³

DNEL - Opérateurs - Court terme -

Effets: Systémique

Inhalation 3.1 mg/m³

DNEL - Population générale - Long hydroxyde de sodium Effets: Local

terme - Inhalation

1 mg/m³

DNEL - Opérateurs - Long terme -Effets: Local

Inhalation 1 ma/m³

PNEC

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

Date d'édition/Date de révision : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 9/21 RBS Wash Solution

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de facon précise le délai de sécurité des gants. > 8 heures (temps avant transpercement) : Recommandé: caoutchouc nitrile. épaisseur: 0.11 mm.

Protection corporelle

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée :

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: Filtre antigaz (NF EN 14387): ABEK.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. Couleur : Clair. Odeur : Inodore.

Seuil olfactif Non disponible. Point de fusion/point de : Non disponible.

congélation

Point d'ébullition, point

d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

: Non applicable.

Inflammabilité : Ininflammable. Limites inférieure et Non disponible. supérieure d'explosion

Point d'éclair Température d'autoinflammabilité

: Non applicable. : Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision 10/21 : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

pН

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): Non disponible.

Solubilité **Support** Résultat

eau Facilement soluble

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur

	Pressio	n de vap	eur à 20 °C	Pression de vapeur à 50 °C		
Nom des composants	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
pyrophosphate de tétrapotassium	0	0				

Densité relative : Non disponible. : 1.09 g/cm3 [20°C] Masse volumique Densité de vapeur relative : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

: Non disponible. Propriétés comburantes

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité Miscible à l'eau : Oui.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation

dangereuse n'est censée se produire.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Date d'édition/Date de révision 11/21 : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant Résultat

pyrophosphate de tétrapotassium

Lapin - Mâle, Femelle - Voie

OECD 402 [Toxicité cutanée aiguë]

cutanée - DL50 >2000 mg/kg

Conclusion/Résumé [Produit]

: Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant

Résultat

hydroxyde de sodium

Lapin - Peau - Irritant puissantDurée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500

mg

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit/composant

Résultat

Alcools en C12-16 éthoxylés

Lapin - Yeux - Irritant moyenDurée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 100

uL

hydroxyde de sodium

Lapin - Yeux - Faiblement irritant

Quantité/concentration appliquée: 400

ug

Lapin - Yeux - Irritant puissantDurée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Quantité/concentration appliquée: 50

ug

Lapin - Yeux - Irritant puissantQuantité/concentration appliquée: 1 %

Lapin - Yeux - Irritant puissant Durée du traitement/de l'exposition:

24 heures

Date d'édition/Date de révision: 25/09/2025Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 112/21

antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Quantité/concentration appliquée: 1

mg

Lapin - Yeux - Irritant puissantDurée du traitement/de l'exposition:

0.5 minutes

Quantité/concentration appliquée: 1

mg

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peau

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé [Produit] : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux

à 0,1 % n'est identifié comme agent cancérogène probable, possible ou

confirmé pour l'homme par le CIRC, l'OSHA, le NTP ou l'ACGIH.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 13/21

antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la: Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le

Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

 Date d'édition/Date de révision
 : 25/09/2025
 Date de la précédente édition
 : Aucune validation
 Version
 : 1
 14/21

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant

pyrophosphate de tétrapotassium

Résultat

Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie - Daphnie - Daphnia magna

EPA OTS 797.1300

EPA OTS 797.1300

Effet: Mortalité

Effet: Génétique

Effet: Population

Effet: Population

Effet: Développement

Effet: Mortalité

Effet: Intoxication

>100 mg/l [48 heures]

Aiguë - NOEC - Eau douce

Daphnie - Daphnie - Daphnia magna

100 mg/l [48 heures]

hypochlorite de sodium

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Poisson - Coho salmon, silver salmon -Oncorhynchus kisutch - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)

32 µg/l [96 heures]

Chronique - NOEC - Eau douce

Poisson - common carp - Cyprinus

carpio - Jeune 0.1 ppm [30 jours]

Aiguë - CE50 - Eau de mer

Algues - Diatom - Phaeodactylum tricornutum - Phase de Croissance

Exponentielle Âge: 4 à 5 jours 0.67 mg/l [96 heures]

Chronique - NOEC - Eau de mer

Algues - Haptophyte - Isochrysis galbana - Phase de Croissance

Exponentielle Âge: 4 à 5 jours 0.5 mg/l [96 heures]

Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie - Water flea - Daphnia magna

- Embryon Âge: 8 heures

0.01 mg/l [48 heures]

hydroxyde de sodium

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Western mosquitofish -Gambusia affinis - Adulte

125 ppm [96 heures]

Aiguë - CE50 - Eau douce

Crustacés - Water flea - Ceriodaphnia

dubia - Nouveau-né Âge: <24 heures 40.38 mg/l [48 heures]

: 25/09/2025

Date de la précédente édition antérieure

: Aucune validation

Version: 1

15/21

Date d'édition/Date de révision

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogKoe	FBC	Potentiel
hypochlorite de sodium	-3.42	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/ composant	PMT	Р	M	Т	vPvM	vP	vM
pyrophosphate de tétrapotassium	Non						
Alcools en C12-16 éthoxylés	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
hypochlorite de sodium hydroxyde de sodium	Non Non						

Mobilité : Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/ composant	PBT	P	В	T	vPvB	vP	vB
pyrophosphate de tétrapotassium	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Alcools en C12-16 éthoxylés	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
hypochlorite de sodium	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
hydroxyde de sodium	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	Р	В	Т	vPvB	vP	vB
pyrophosphate de tétrapotassium	Non						
Alcools en C12-16 éthoxylés	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
hypochlorite de sodium hydroxyde de sodium	Non Non						

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conclusion/Résumé Règlement : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

Date d'édition/Date de révision : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation 16/21 Version: 1 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit]

: Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

 Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3266	UN3266	UN3266	UN3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hypochlorite de sodium)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hypochlorite de sodium)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (sodium hypochlorite, solution)	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (sodium hypochlorite, solution)

Date d'édition/Date de révision : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 17/21 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.

Informations complémentaires

ADR/RID

Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des guantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Numéro d'identification du danger 80

Quantité limitée 1 L

Dispositions particulières 274

Code tunnel (E)

ADN

: Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.

Dispositions particulières 274

IMDG

: The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

Emergency schedules F-A, S-B

Special provisions 274

IATA

: The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

Quantity limitation Passenger and Cargo Aircraft: 1 L. Packaging instructions: 851.

Cargo Aircraft Only: 30 L. Packaging instructions: 855. Limited Quantities -

Passenger Aircraft: 0.5 L. Packaging instructions: Y840.

Special provisions A3, A803

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Date d'édition/Date de révision : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version : 1 18/21 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
RBS Wash Solution	≥90	3

Étiquetage : Non applicable.

Autres Réglementations UE

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie

E1

Réglementations nationales

Code de la Sécurité

Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

Surveillance médicale

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

renforcée travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

: Alcohols, C12-16, ethoxylated

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

RG 84

chimique

Date d'édition/Date de révision 19/21 : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

B = Bioaccumulables

FBC = Facteur de bioconcentration

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IATA = Association international du transport aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

OMI = Organisation maritime internationale

M = mobile

N/A = Non disponible

P = Persistantes

PBT = Persistantes. Bioaccumulables et Toxiques

PMT = Persistant, mobile et toxique PNEC = concentration prédite sans effet

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises

Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SGG = Groupe de séparation

T = Toxiques

vB = Très bioaccumulable

vM = très mobile

vP = Très persistant

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

vPvM = Très persistant et très mobile

Principales références de la littérature et sources de données

: Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]; Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) conclu à Genève le 30 septembre 1957, y compris les amendements (texte uniforme : Journal officiel 27/2009, point 162, v compris les amendements); Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN); Limites d'exposition professionnelle; Réglementations Internationales

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

Date d'édition/Date de révision : 25/09/2025 Date de la précédente édition : Aucune validation Version: 1 20/21 antérieure

RBS Wash Solution

RUBRIQUE 16: Autres informations

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des
	yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU
	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
'	AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
'	AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU
'	AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
,	Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
*	Catégorie 2
Skin Corr. 1A	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Conseils relatifs à la formation

: Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions. Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Date d'édition/ Date de

révision

: 25/09/2025

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure

Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision: 25/09/2025Date de la précédente édition: Aucune validationVersion: 121/21